

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Dixième séance – Lundi 3 septembre 2012, à 20 h 30

Présidence de M. Jean-Charles Rielle, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{mes} Fabienne Aubry Conne, Olga Baranova, Maria Casares, MM. Sylvain Clavel, Guy Dossan et M^{me} Julide Turgut Bandelier.*

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani, maire, M^{me} Sandrine Salerno, vice-présidente, M^{me} Esther Alder et M. Sami Kanaan, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 24 août 2012, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour lundi 3 septembre, mardi 11 septembre et mercredi 12 septembre 2012, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

Le président. Mesdames et Messieurs, nous continuons nos travaux avec la motion d'ordonnancement suivante, qui demande l'adjonction à notre ordre du jour et le traitement en urgence de la proposition PR-995 en vue de l'ouverture d'un crédit destiné au réaménagement de la pointe nord de la plaine de Plainpalais, soit le triangle Harry-Marc. Je passe la parole à M^{me} Esther Alder.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, lorsque le Conseil administratif, en l'occurrence Rémy Pagani, demande le traitement en urgence d'une proposition, c'est qu'il y a urgence... (*Exclamations et rires.*) Oui, maintenant que tout a été réalisé sur la plaine de Plainpalais, il reste ce petit périmètre qu'est la place Harry-Marc. Tout le monde a l'occasion de passer devant cette place: elle mériterait aujourd'hui les attentions qu'on a eues pour la plaine de Plainpalais. Je vous demande donc d'accepter l'urgence demandée par M. Pagani pour que les travaux puissent être entamés, en continuité avec ce qui se fait sur la plaine de Plainpalais.

M. Daniel Sormanni (MCG). Je trouve que ces débats sur les urgences sont complètement lunaires... Mesdames et Messieurs, il est 20 h 30 et vous remarquerez que nous n'avons pas encore discuté d'un seul point de l'ordre du jour; nous risquons miraculeusement d'en traiter un d'ici la fin de cette séance... Je crois que nous avons perdu la raison. Certains objets sont de véritables urgences car ils sont liés à des obligations légales: nous avons parlé tout à l'heure d'une préemption et nous avons accepté l'urgence pour en discuter dans les délais. Pour le reste, il faut inscrire cette proposition à l'ordre du jour et la traiter d'une manière ordinaire.

Les objets traités avant la pause et, maintenant, l'aménagement du triangle Harry-Marc seront de toute façon renvoyés en commission pour être étudiés et

cela prendra quelques semaines avant qu'ils reviennent devant ce Conseil. De toute manière, on ne les traitera pas ce soir, puisque cette séance va se terminer dans environ deux heures et demie. Je n'arrive pas à comprendre – je m'adresse à vous, Madame la conseillère administrative Esther Alder, puisque vous êtes la seule présente – pourquoi il faut demander l'urgence pour tous ces objets. Il n'y a pas de raison qu'ils soient traités de manière prioritaire, il n'y a pas de véritable urgence au sens légal du terme.

Les préemptions et certains achats de terrains méritent qu'on leur accorde une priorité, mais pour le reste, Mesdames et Messieurs, cela n'a pas de sens. Ce d'autant qu'on perturbe totalement les ordres du jour de ce Conseil municipal. On bouscule l'agenda démocratique de notre Conseil municipal établi par le bureau, notamment avec ces demandes du Conseil administratif. Nous avons 166 points à l'ordre du jour et nous n'avancons pas! Nous ne voterons donc pas cette motion d'ordonnancement qui n'est pas une urgence en tant que telle. Quand il y a des travaux urgents, par exemple un mur qui tombe ou autre, le Conseil administratif n'a pas besoin de venir devant le Conseil municipal, puisque la loi sur l'administration des communes autorise le Conseil administratif à faire ces travaux d'urgence.

Soyons raisonnables, votons les véritables urgences, celles liées à des délais légaux! Les autres seront traitées d'une manière ordinaire dans ce Conseil municipal. C'est la raison pour laquelle nous ne voterons pas cette urgence, comme nous n'avons pas voté les autres urgences, hormis celles liées à des délais légaux.

M. Alexandre Wisard (Ve). Chers collègues, j'essaierai de ne pas rajouter de la confusion là où il y en a déjà assez. Tout à l'heure, nous avons refusé l'urgence sur la proposition PR-994 qui était, sauf erreur, la troisième étape des travaux de la plaine de Plainpalais, le mail piétonnier et la végétalisation. Maintenant, nous discutons d'une proposition supplémentaire liée à la plaine de Plainpalais qui concerne le triangle Harry-Marc. Je ne vous cache pas que j'aimerais savoir de quelle proposition il s'agit: elle n'est pas inscrite à l'ordre du jour et, surtout, nous ne l'avons pas reçue...

Le président. Monsieur Wisard, les chefs de groupes ont tous reçu ces propositions, elles ont été distribuées tout à l'heure.

M. Alexandre Wisard. Excusez-moi, Monsieur le président, mais ce n'est pas une façon de travailler et il faudra essayer d'en changer pour le reste de la législature. A titre personnel – et je ne suis pas un petit nouveau – je suis perdu: les ordres du jour changent tout le temps, ce n'est pas possible de fonctionner ainsi!

Je terminerai en disant que nous refuserons cette urgence car nous ne savons pas de quoi il s'agit. Dans le doute, le mieux est de s'abstenir. Si le magistrat pense que c'est urgent, la moindre des choses serait qu'il soit présent pour défendre son bifteck!

M. Jacques Pagan (UDC). Chers collègues, lorsque nous avons levé la séance tout à l'heure, seule la proposition PR-993 sur le cimetière de Châtelaine restait en suspens...

Le président. Ce sera en effet la dernière urgence, Monsieur Pagan, et nous la voterons tout à l'heure.

M. Jacques Pagan. Il n'y avait pas d'autre urgence parmi les documents que nous avons reçus. Cette urgence-ci ne repose sur rien, hormis des on-dit, des bruits qui courent... Je n'ai pas vu de texte et je m'arrêterai donc au cimetière. Occupons-nous de nos chers défunts!

M. Christian Zaugg (EàG). Chers collègues, M. Pagan parle d'or. Nous avons déjà voté deux fois – l'une des urgences a été acceptée, l'autre a été refusée – et il n'en reste qu'une, celle relative au cimetière de Châtelaine. C'est bien d'ailleurs ce que j'avais inscrit dans ma mémoire. S'agissant du cimetière de Châtelaine, je redis qu'il s'agit là, en raison de l'accident qui s'y est produit, d'une véritable urgence.

M. Pascal Holenweg (S). J'ai l'impression que, dans la démarche du Conseil administratif, il y a confusion entre deux demandes. La première est effectivement une demande d'urgence pour des points qui, en raison du calendrier ou de certains événements – par exemple l'accident qu'a rappelé M. Zaugg pour le cimetière de Châtelaine – revêtent en effet un caractère d'urgence.

La deuxième demande est celle d'inscrire un point à l'ordre du jour. En l'occurrence, il ne s'agit pas d'urgence: il s'agit de déposer une motion d'ordonnancement pour que le point soit inscrit à l'ordre du jour, comme nous le faisons nous-mêmes lorsque nous avons l'intention de faire avancer un point. Il faudrait pouvoir distinguer entre les deux et j'ai l'impression que c'est ce que nous sommes en train de faire.

Je suggère au Conseil administratif – et à ceux qui sont partisans des urgences demandées par le Conseil administratif – de demander par une motion d'ordon-

nancement l'inscription des points concernés à l'ordre du jour, plutôt que de provoquer un débat sur l'urgence. Cela pourrait passer par le bureau, ou par un bref débat en séance plénière, l'important étant d'éviter de consacrer la moitié d'une séance ordinaire à débattre d'urgences qui n'en sont pas!

Le président. Vous avez tout à fait raison, Monsieur Holenweg. Cela dit, le bureau ne fait qu'appliquer le règlement.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la proposition PR-995 est refusée par 32 non contre 17 oui (2 abstentions).

Le président. Nous passons à la motion d'ordonnancement suivante. Il s'agit d'inscrire à l'ordre du jour et de traiter en urgence la proposition PR-996, ouvrant un crédit de 8 899 800 francs pour l'aménagement de l'avenue de la Paix. La parole est à M^{me} la conseillère administrative Esther Alder.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, j'entends bien votre mécontentement, mais, là encore, il est important que les travaux puissent avancer. M. Pagani est en charge de mener les travaux à bien et, comme les débats sont interminables, nous vous proposons une motion d'ordonnancement pour avancer le traitement de cette proposition. Je vous demande donc de soutenir l'urgence demandée par mon collègue Rémy Pagani.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs, c'est vraiment sur-réaliste. Nous, les chefs de groupe, nous avons reçu un document, qui n'a pas de numéro, qui est signé: «23 août 2012, Rémy Pagani», de son écriture de poète... (*Rires.*) M. Pagani est le poète du Conseil administratif, mais ce n'est pas ainsi qu'on travaille. La moindre des choses, c'est que les groupes puissent étudier les projets.

D'ailleurs, Madame la conseillère administrative, vous-même avez de la peine, car vous devez nous présenter un objet que vous ne connaissez pas non plus, puisque vous l'avez sans doute reçu en même temps que nous. C'est la façon dont notre poète du Conseil administratif fonctionne, mais il faut peut-être lui rappeler les usages! Il faut au moins nous laisser le temps d'examiner les objets pour que nous puissions prendre une décision. Nous dirons donc non à cette urgence, non à cette mentalité qui veut qu'on n'a qu'à voter la tête dans le sac, parce qu'on n'a pas le temps, parce qu'on est dans telle ou telle situation, situation que le Conseil administratif a lui-même créée!

M. Denis Menoud (MCG). Il est clair que nous refuserons cette motion d'ordonnancement. S'agissant de la procédure suivie, notre chef de groupe vient d'arriver: il a farfouillé dans ses documents et a retrouvé la proposition dont il est question. Mais, jusqu'à preuve du contraire, Monsieur le président, un chef de groupe n'a pas de fonction officielle et vous êtes obligé de nous nantir individuellement du projet.

Derrière tout cela, ce qui me paraît extrêmement grave, c'est l'atteinte à la démocratie. L'atteinte à la démocratie, c'est une chose concrète, cela commence par ce genre de dérive totalitaire que nous avons vue malheureusement dans l'affaire de la villa Ambrosetti, où le Conseil municipal décide quelque chose, fait en toute bonne foi une recommandation au Conseil administratif, et où ce dernier dit exactement l'inverse devant un tribunal... Cela devient grave et, pour nous, cette façon de fonctionner est intolérable. Mesdames et Messieurs, qui parmi vous a lu cette proposition?

Une voix. Personne!

M. Denis Menoud. Personne! Madame Alder, vous portez les valises de votre ami Rémy Pagani, qui n'a même pas le courage d'être là ce soir. Evidemment, il s'est déjà ramassé deux claques et il sait qu'il va encore s'en ramasser deux autres... Vous nous parlez d'un projet que vous soutenez, mais qu'y a-t-il à la page 4? Vous ne le savez pas et moi non plus!

Je ferai aussi une remarque assez sévère à l'intention du bureau. Il faut un peu de fermeté, car on ne peut pas accepter n'importe quoi au motif que cela vient du maire... Le maire n'a qu'une fonction honorifique, nous n'avons pas besoin de Rambo de la construction radical-socialiste... (*Protestations.*)

Le président. Monsieur Denis Menoud, je vous demande d'abord de faire attention aux termes que vous employez. Ensuite, le bureau ne fait que son travail. Je vous rappelle que le bureau est composé d'un représentant de chaque groupe et que nous travaillons d'une manière tout à fait démocratique.

M. Denis Menoud. Vous avez parfaitement raison, Monsieur le président. Mais je vous rappelle aussi que M. Carlos Medeiros, membre du bureau, a critiqué cette procédure au sein du bureau. Alors, il ne faut pas dire que vous n'êtes pas au courant. Ce n'est d'ailleurs pas une critique personnelle contre vous, Monsieur le président, mais une critique sur le fonctionnement.

Ces méthodes dictatoriales, à propos de crédits qui ont leur importance mais pas plus que d'autres, bloquent le travail parlementaire. C'est un déni total de

la démocratie, c'est inacceptable et intolérable! (*M. Pagani entre dans la salle.*) Monsieur Pagani, je tiens à vous mettre en garde solennellement: vos manières de faire pousseront notre groupe à refuser tous vos projets, si cela continue!

M. Gary Bennaïm (LR). Puisqu'on parle du bureau, je relève que plusieurs membres du bureau, lors de notre dernière séance, ont critiqué ce mode de fonctionnement. M. Kanaan était le représentant du Conseil administratif ce jour-là et je lui ai demandé si c'était une façon de faire normale. La façon de faire normale – même si elle est dérangeante – est que nous recevions au moins les documents par e-mail avant la séance plénière. Aujourd'hui, nous avons reçu des documents à l'entête du maire, nous ne savons même pas s'ils ont passé par le Conseil administratif... En l'occurrence, si c'était tellement urgent, on aurait pu trouver un gratte-papier pour faire un copier-coller, mettre ces propositions en forme et nous les envoyer dans les temps... (*Remarque.*) S'il n'y a pas de gratte-papier à la Ville, tant mieux, mais il y a certainement des personnes capables de mettre les documents au format normal et de nous les transmettre en temps et en heure, voire aujourd'hui, à 16 h, par e-mail.

Au sein du bureau, j'ai déjà critiqué cette façon de faire. Est-il normal de recevoir des documents comme ceux-ci? Non! De plus, comme le disait M. Wisard, il y a de quoi être perdu puisque deux propositions traitent du même lieu. Monsieur Pagani – vous transmettez, Monsieur le président – vous allez nous expliquer que c'est une question de parole, que vous n'avez pas eu le temps, que c'est très urgent... Mais ce n'est pas à un vieux singe que j'apprendrai à faire la grimace: vous savez bien que nous enfiler cela discrètement, dans une pile de papiers, est incorrect, à la limite vexant.

Je ne peux pas considérer comme normal que le bureau s'associe à cette façon de faire en traitant ces documents comme s'ils étaient normalement présentés. M. Pagani connaît la façon dont on inscrit un objet à l'ordre du jour et je ne peux donc pas cautionner ce qu'il fait. D'ailleurs, je ne comprends pas pourquoi on ne s'arrête pas là: sur cette proposition, il n'y a pas de numéro, pas de référence, on ne sait pas de quoi on parle, c'est vraiment ridicule.

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs, je sais que nous sommes en période pré-électorale et que chacun fait feu de tout bois, y compris en disant que le budget est illégal... Toutefois, j'aimerais plaider la cause de l'aménagement de l'avenue de la Paix. Cet aménagement a été présenté il y a dix ans par mon prédécesseur Ferrazino, pour permettre aux gens de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) – que je ne porte pas forcément dans mon cœur – et de la multinationale Japan Tobacco de pouvoir enfin sortir de Sécheron dans de bonnes

conditions. Aujourd'hui, il n'y a qu'une seule entrée et, comme vous pouvez le constater vous-mêmes, Mesdames et Messieurs, les engorgements sont systématiques. Il y a dix ans, mon prédécesseur Ferrazino s'était fait retoquer parce que cet aménagement coûtait très cher – encore qu'à l'époque cela coûtait beaucoup moins cher que ce que je vous présente ce soir...

Toujours est-il que les gens de l'OMC et de Japan Tobacco sont venus me voir en disant qu'ils avaient besoin d'une entrée et d'une sortie pour les bâtiments que nous sommes en train de construire... (*Remarque.*) Monsieur Menoud, un parking de 400 places pour l'OMC se construit en ce moment. Comment vont-ils faire sortir leurs voitures? Voulez-vous attendre d'être dans la même situation que pour l'Organisation météorologique mondiale, où nous avons dû faire des sorties provisoires sur la route, parce que nous avons pris du retard?

Mesdames et Messieurs, je le répète, j'ai la responsabilité de faire avancer ce projet pour qu'on ne soit pas complètement ridicule lorsque les gens des organisations internationales, avec 400 places de parking supplémentaires à Sécheron – il y en a déjà 2500 – ne pourront pas en sortir. Dans un an et demi, tout sera construit et la question se pose de savoir si la collectivité aménagera enfin l'avenue de la Paix, ce qui aurait déjà dû être fait il y a dix ans.

A cet égard, vous prendrez vos responsabilités. Ce soir, je vous demande simplement d'inscrire cette proposition à l'ordre du jour, pour garantir à l'OMC et à Japan Tobacco que, dans quatre ou cinq mois, la proposition sera votée par le Conseil municipal et qu'on pourra commencer les travaux dans une année environ. C'est tout ce que je demande, point à la ligne!

M. Tobias Schnebli (EàG). Chers collègues, on parle ici de motions d'ordonnancement qui concernent l'inscription de deux objets supplémentaires à l'ordre du jour. Je suis relativement nouveau dans ce Conseil municipal – cela fait un an et demi que je siége ici – et, en dehors des problèmes de règlement, je constate que l'ordre du jour de cette séance comporte 166 points... En l'occurrence, des gens qui ont l'air de travailler, de se donner de la peine, veulent que deux points soient ajoutés à cet ordre du jour. Je ne sais pas si ces points sont de la plus grande urgence ou non, mais je fais confiance au Conseil municipal et aux membres du bureau pour mettre de l'ordre dans tout cela.

En revanche, je ne peux pas accepter qu'on engage une grande bataille de principe. J'ai entendu des accusations comme atteinte à la démocratie, mépris des compétences du Conseil municipal... Non, Mesdames et Messieurs, restons un peu humbles, essayons de permettre aux services de la Ville de faire un travail un tant soit peu correct et mettons ces deux points à l'ordre du jour, puis nous aurons tout le temps d'en discuter en commission.

Cela dit, il y a vraiment des choses à revoir dans notre règlement, parce que le dysfonctionnement, ce n'est pas ces deux objets qu'on nous demande d'ajouter, mais c'est la pile qu'on ne réussira jamais à traiter durant nos séances du mois de septembre!

Le président. Monsieur Schnebli, pour votre information, le 13 septembre, une séance du bureau et des chefs de groupe est prévue, pour décider quels objets seront renvoyés directement en commission. J'espère que cette pile fondra de moitié. Puis, je m'occuperai d'inscrire deux ou trois séances supplémentaires par mois, entre janvier et juin, pour faire baisser cette pile.

M. Luc Broch (S). Mesdames et Messieurs, je serai bref. Nous avons tous compris que, visiblement, il y a eu un dysfonctionnement dans la manière de déposer ces propositions urgentes qui n'est pas du goût de tout le monde. Maintenant, il s'agit de voter ces urgences, car cela devient grotesque. Nous sommes en séance supplémentaire, il est 21 h et nous n'avons encore rien fait, voilà la réalité! Monsieur le président, pour gagner du temps, je vous propose de passer au vote. Pour le reste, tout le monde a bien compris et ce sera traité par le bureau.

M. Pascal Spuhler (MCG). Nous constatons aujourd'hui que la méthode de travail du Conseil municipal est inefficace. Le bureau, qui est censé représenter nos intérêts, plie sous les demandes d'urgence du Conseil administratif et les accepte, alors que nous, conseillers municipaux, pour chaque demande nous devons déposer une motion d'ordonnancement, respecter la procédure... Par contre, pour M. le maire, il suffit qu'il arrive avec son paquet de propositions... Et puis, s'il s'agit simplement de les mettre à l'ordre du jour, eh bien, qu'il les envoie au Secrétariat du Conseil municipal et celui-ci les inscrira à l'ordre du jour. Monsieur Pagani, arrêtez de nous assommer avec ces propositions urgentes! D'ailleurs, en expliquant qu'il s'agit juste de les mettre à l'ordre du jour, vous vous marchez un peu sur le sac, Monsieur Pagani, je suis désolé...

S'agissant de l'avenue de la Paix, vous nous dites que M. Ferrazino avait déjà proposé ce projet il y a dix ans. Alors, où est l'urgence? Monsieur Pagani, faites-nous une proposition en bonne et due forme, déposez-la au Secrétariat du Conseil municipal et nous la traiterons dans un ou deux mois.

Pour notre part, nous ne voterons aucune urgence présentée de cette manière. Nous voulons bien en tolérer une de temps en temps, mais à chaque séance M. Pagani nous amène deux, trois, quatre propositions en urgence, à l'ultime dernière minute! Une dernière remarque, Monsieur le président: si vous voulez diminuer l'ordre du jour, il va falloir faire une séance spéciale «Pagani»!

M. Michel Amaudruz (UDC). Comme tout le monde parle beaucoup de ces urgences, j'ai envie de me réveiller et de jouer aussi, car ce n'est pas drôle que ce soit toujours les mêmes qui parlent! Il me semble, sous toutes réserves, que M. Pagani doit avoir raison sur le fond, mais l'ennui, c'est qu'il y a un vice de procédure. Nous nous trouvons un peu dans la situation qui s'est produite assez fréquemment en France, où un type condamné à mort est libéré pour vice de procédure. Maintenant, nous sommes confrontés à cette situation. Entre deux maux, essayons de choisir le moindre et avançons!

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la proposition PR-996 est refusée par 42 non contre 22 oui (1 abstention).

Le président. La motion d'ordonnancement suivante – la dernière concernant M. Pagani – demande l'adjonction à notre ordre du jour et le traitement en urgence de la proposition PR-993 qui concerne le cimetière de Châtelaine... Je constate que personne ne demande la parole, nous passons au vote.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la proposition PR-993 est acceptée par 34 oui contre 31 non (4 abstentions).

Le président. Nous passons maintenant à la motion d'ordonnancement déposée par le Mouvement citoyens genevois: elle demande de traiter en urgence la motion M-1014 inscrite à notre ordre du jour et intitulée «Ecoles primaires des Pâquis: trafic de drogue, spectacle permanent pour les enfants». Je rappelle que nous avions déjà voté sur l'urgence de cette motion le 25 juin et qu'elle avait été refusée. Je passe la parole à M. Spuhler.

M. Pascal Spuhler (MCG). Mesdames et Messieurs, nous nous permettons en effet de revenir avec cette motion d'ordonnancement – une vraie! Nous en avons parlé à plusieurs reprises: les écoles des Pâquis, celle de la rue de Zurich et celle de la rue de Berne, sont victimes de la présence de dealers en permanence; vingt-quatre heures sur vingt-quatre, des dealers font tranquillement leur commerce autour de ces écoles, au vu et au su de tout le monde et, surtout, sous les yeux des enfants.

Mesdames et Messieurs, je vous ai déjà demandé à trois reprises de bien vouloir entrer en matière sur l'urgence de cette motion. Cet été, alors que les écoles étaient fermées, le problème des dealers s'est avéré vraiment sérieux. La police a dû intervenir pendant plusieurs jours dans les préaux pour évacuer les dealers.

Chacun sait que les enfants fréquentent les préaux non seulement pendant les heures de classe, pendant les heures de récréation et à la pause de midi, mais aussi à la sortie des classes et pendant les vacances. Comme il y avait un peu moins de surveillance que d'habitude, les dealers en ont profité pour investir... (*Brouhaha.*)

Le président. Mesdames et Messieurs, RégéService a accepté de continuer à gérer la buvette. Alors, s'il vous plaît, faites-leur gagner un peu d'argent plutôt que de perturber le Conseil municipal! Poursuivez, Monsieur Spuhler.

M. Pascal Spuhler. Pendant l'été, les dealers en ont profité pour investir les préaux des écoles des Pâquis et la police, à moult reprises, a dû patrouiller régulièrement afin de chasser les dealers pour rendre les places de récréation à nos enfants.

Il est inadmissible, Mesdames et Messieurs, que vous fermiez les yeux là-dessus et qu'on laisse les dealers se livrer à leur commerce sous les yeux de nos enfants pendant les heures de cours. Nous sommes censés apprendre à nos enfants l'histoire, les mathématiques, le français, mais pas le trafic, la médiocrité, la malhonnêteté. Nous devons les protéger et si nous ne prenons pas de décision, demain le trafic de drogue se fera directement dans l'école.

Aujourd'hui, je vous demande de traiter cette motion et de demander que le Conseil administratif et le Conseil d'Etat, les personnes en charge de la sécurité, se réunissent afin de convenir de patrouilles régulières aux abords des écoles, le matin, à midi, à 16 h et pendant les heures de récréation. Il est important que nos enfants soient préservés de la misère de la rue.

Enfin, je voudrais encore préciser que le Grand Conseil – où j'ai déposé une motion équivalente – a accepté cette motion et la traite actuellement en commission. Il serait donc utile que nous fassions de même, afin que notre Conseil administratif et le Conseil d'Etat puissent se réunir et, ensemble, avoir la même optique. Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

M. Jean-Charles Lathion (DC). Effectivement, nous voterons cette motion, car nous pensons qu'il y a urgence. Il faut que la sécurité soit assurée, notamment face au trafic de drogue qui existe dans ce quartier. Nous rejoignons le discours relativement pondéré et raisonnable de M. Spuhler sur ce sujet qui concerne les enfants, les enseignants et la population alentour.

Il est urgent d'intervenir, en cohésion avec ce qui se fait au Grand Conseil, où une motion similaire a été acceptée. Nous devons agir et unir nos efforts pour lutter contre ce fléau. Si certains pensaient que l'insécurité était un sentiment sub-

jectif, les faits qui nous sont décrits tous les jours, notamment dans ce quartier, prouvent que ce n'est plus un sentiment depuis bien longtemps. Il y a une réalité que nous devons empoigner. Le nouveau conseiller d'Etat est prêt à le faire; nous devons également montrer l'exemple, au sein de ce Conseil municipal, et le Conseil administratif doit vraiment se saisir du problème.

Nous attendons de la gauche un élan à cet égard, car le Conseil administratif, actuellement, nous fait craindre le pire. En effet, en ce qui concerne la sécurité, il ne s'est pas gêné pour supprimer les postes d'agents de la police municipale qui avaient été mis au budget 2012: ils ne figurent plus au budget 2013. Il s'agit donc vraiment de se donner les moyens, avec les forces de police cantonale et les forces de police municipale, d'éradiquer ce fléau qui est particulièrement vivace dans le quartier des Pâquis.

M^{me} Sophie Courvoisier (LR). Mon préopinant m'ôte les mots de la bouche, je ne saurais mieux dire. Effectivement, nos enfants doivent se sentir en sécurité dans nos écoles et nous devons y être attentifs. Les mesures proposées dans cette motion sont une des manières d'éradiquer l'insécurité qui règne à Genève. Puis, contrairement aux demandes d'urgence de M. Pagani, cet objet est déjà à l'ordre du jour, raison pour laquelle nous voterons d'autant plus volontiers cette urgence.

M. Pierre Gauthier (EàG). Chers collègues, nous sommes tous conscients de la réalité des problèmes soulevés par cette motion. Ce n'est pas une nouveauté, puisque notre groupe a déjà demandé, à la fin de la dernière législature, un renforcement substantiel des forces de police municipale... (*Protestations.*) Mesdames et Messieurs, lisez le *Mémorial*! Maintenant qu'il est numérisé, je ne peux que vous engager à le lire. Je m'inscris en faux contre l'accusation tout à fait infondée proférée tout à l'heure par notre collègue chef du groupe démocrate-chrétien: le projet de budget qui nous a été présenté n'est qu'un projet et, en tout cas pour nous, il n'est pas forcément question de renoncer au maintien de ces postes. C'est au Conseil municipal d'en décider d'ici à la fin décembre.

En l'occurrence, cette motion décrit une situation réelle. Nous ne sommes pas forcément d'accord avec le fond des propositions faites par le Mouvement citoyens genevois; néanmoins, comme cette motion sera sans doute renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, nous nous réjouissons de pouvoir en discuter et d'apporter des solutions concrètes à des problèmes tout à fait concrets.

Nous soutiendrons cette motion d'ordonnancement et le renvoi en commission de cette motion, afin que, hors de toute démagogie ou tentation de démago-

gie, nous puissions chercher ensemble les solutions qui conviennent à un problème tout à fait réel.

M. Eric Bertinat (UDC). Chers collègues, il faut le dire carrément: les Pâquis sont une zone sinistrée. Pour s'en convaincre, il suffisait de lire la presse à la fin de l'été, il y a quelques semaines. J'en veux pour preuve l'épisode qui a amené les commerçants à se battre avec des dealers, parce que ceux-ci les importunaient. C'est dire à quel point les tensions sont vives aux Pâquis. Elles ne sont pas nouvelles, cela fait des années que les parlements aussi bien cantonal que municipal sont intervenus sur ce thème, mais sans succès puisque la situation continue à se dégrader et que, malgré les promesses de tous nos élus, nous n'avons rien vu changer.

J'irai même plus loin: nous devrions avoir honte d'être saisis du texte du Mouvement citoyens genevois tant ce qu'il demande semble évident et aurait déjà dû être réglé par les autorités. Ainsi, la première invite demande d'«engager les forces de la police municipale à mettre en place une permanence aux abords immédiats des écoles pendant les heures de rentrée et sortie de classes (...)». Cela me semble une évidence si on veut vraiment lutter contre les dealers qui profitent des préaux pour faire leur triste commerce. Là, nos autorités n'ont pas bien compris où était le problème. Puis la deuxième invite demande de «collaborer avec la police cantonale, afin de permettre une sécurisation pérenne du secteur le plus rapidement possible». Eh oui, car ce ne sont pas les agents municipaux qui pourront réellement mettre de l'ordre. Ils pourront être présents et gêner le trafic des dealers, mais c'est à la gendarmerie d'intervenir. Ce que le Mouvement citoyens genevois demande ici aurait dû être appliqué depuis de nombreuses années.

La troisième invite demande de «ne plus permettre que la criminalité profite du confort des abords des écoles (...)». Là aussi, cela devrait être réglé depuis belle lurette. Enfin, la dernière invite est peut-être la plus intéressante puisqu'elle demande de «présenter un plan d'action dans les plus brefs délais au Conseil municipal».

Toutes ces raisons font qu'aujourd'hui l'Union démocratique du centre soumettra l'urgence, en demandant expressément, et avec un vif souci, que cette motion soit vite traitée ici et renvoyée en commission, afin que nous puissions nous en saisir tout aussi rapidement en commission.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Je ne m'exprimerai pas longuement, vu la large majorité qui se dégage. Effectivement, la situation s'est dégradée aux Pâquis, notamment dans les préaux avec les dealers. M. Spuhler est venu me voir à la fin du mois de juin, non pas en tant qu'élus mais en tant que père inquiet. Je lui ai dit

que le groupe des Verts ferait un effort la prochaine fois que la demande de traiter cette motion en urgence serait présentée.

Ce soir, nous accepterons cette urgence et je propose même que nous votions cette motion sur le siège. Au lieu de discuter en commission pour savoir s'il faut faire quelque chose, je propose de renvoyer cette motion au Conseil administratif pour que celui-ci prenne rapidement des mesures.

M. Carlos Medeiros (MCG). Comme M. Buschbeck, le Mouvement citoyens genevois demande aussi un vote sur le siège ainsi que le vote nominal.

M. Alberto Velasco (S). Nous ne voterons pas cet objet sur le siège...

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous rappelle que nous discutons de l'urgence, pas du vote de la motion sur le siège.

M. Alberto Velasco. Oui, Monsieur le président, je donnais juste notre position à ce sujet. S'agissant de l'urgence, M. Spuhler nous a décrit une situation réelle qui ne mérite pas de démagogie de la part des uns et des autres. Par exemple, quand j'entends qu'on argumente en parlant du budget et des fameux postes d'agents de la police municipale, je ne suis pas d'accord. Ce qui s'est passé en réalité, c'est qu'il y avait un nombre incroyable de nouveaux postes dans le département de M. Maudet l'année dernière et qu'il ne les a pas utilisés. Il ne faut donc pas nous accuser alors que nous n'y pouvons rien.

Maintenant, concernant la situation aux Pâquis, je tiens à dire ici que, depuis quatre ans, le magistrat en charge de la sécurité au niveau de la Ville était de droite... (*Protestations.*) On a dit que cette situation était due à la gauche qui n'avait pas agi, mais ceux qui doivent agir sont ceux qui ont le pouvoir, soyons clairs! Nous voulons bien entrer dans le débat, voir ce qui se passe et trouver une solution pour que tout un chacun puisse vivre en sécurité dans ce canton, mais je répète que ce sont les magistrats en charge qui peuvent agir et il faut leur en donner les moyens. Et si je refaisais l'histoire, je montrerais que ceux qui ont supprimé les postes de police dans le quartier n'étaient pas de gauche! J'étais un de ceux qui réclamaient le maintien de ces postes de quartier, leur rétablissement... (*Remarque.*) Monsieur Spuhler, chaque fois que vous en parlez, vous nous regardez...

Le président. Monsieur Velasco, veuillez vous adresser au président, s'il vous plaît!

M. Alberto Velasco. Monsieur le président, nous voterons l'urgence pour entrer dans le débat. Par contre, nous n'accepterons pas un vote sur le siège, mais un renvoi de cet objet en commission.

M. Luc Broch (S). Monsieur le président, je prends la parole juste pour dire que je ne participerai pas au vote en invoquant l'article 42 du règlement. J'ai un intérêt professionnel concernant cette question et je ne voterai donc pas.

M. Tobias Schnebli (EàG). Contrairement à ce que mon chef de groupe a annoncé, pour ma part, je ne voterai pas cette urgence. J'habite à 25 mètres de l'école des Pâquis, à la rue de Bâle, et je vois aussi le spectacle. Certes, ce n'est pas plaisant, mais il reflète une réalité. Tant que ces gens n'agressent pas ou ne vendent pas de drogue aux enfants... (*Protestations.*) Mesdames et Messieurs, cette motion est à nouveau une manière de déplacer un problème ailleurs, sans le résoudre. M. Bertinat, je le rappelle, voulait aussi interdire l'exercice de la prostitution de rue à moins de 500 mètres de cette même école. Or ce n'est pas en cachant la réalité qu'on résout un problème. Je pense même que les enfants des écoles des Pâquis ont un avantage par rapport à d'autres enfants, c'est qu'ils peuvent mieux connaître cette réalité et éviter de tomber dans le piège des trafiquants de drogue. Ce n'est pas le spectacle lui-même qui est dangereux.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Monsieur le président, je ne prendrai pas non plus part au vote, car je suis responsable à Unia de la branche de la sécurité privée et, à ce titre, je n'ai pas envie de participer à ce vote.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Le Parti démocrate-chrétien prendra part au vote. Nous estimons qu'il y a vraiment une grande urgence et nous voterons sur le siège cette motion. Nous sommes assez contents de voir comment Ensemble à gauche – qui a la prétention de gérer bientôt la sécurité en Ville de Genève – et les socialistes se profilent, en acceptant de renvoyer l'objet pour pouvoir en discuter et analyser sociologiquement les problèmes, alors qu'il y a des actions urgentes à entreprendre, coordonnées avec la police cantonale. Pour notre part, nous voterons cette motion sur le siège.

Le président. Monsieur Lathion, je vous rappelle que nous discutons de l'urgence. Vous voterez sur le siège si l'urgence est acceptée. Monsieur Menoud, vous avez la parole... (*Exclamations.*)

M. Denis Menoud (MCG). Mesdames et Messieurs, je n'agresserai personne, rassurez-vous! Sauf que certains propos tenus par M. Schnebli de SolidaritéS sont choquants. J'ai eu des enfants, j'ai habité les Pâquis, je connais bien le quartier, j'y suis encore passé samedi soir et j'ai vu ces «petits commerçants» de la drogue. Comment arrivez-vous à justifier qu'on ne puisse pas déplacer de 10 mètres ces criminels, car ce sont bel et bien des criminels? Je trouve vraiment étonnante cette attitude de la part d'un parti qui se veut populaire. Les principales victimes de ces problèmes sont les habitants des quartiers populaires comme celui des Pâquis, où se trouve une partie de votre électorat, et du nôtre. Je ne comprends donc pas du tout votre position, Monsieur Schnebli, et je suis frappé que personne dans votre groupe...

Le président. Monsieur Menoud, veuillez vous adresser au président, s'il vous plaît!

M. Denis Menoud. Oui, Monsieur le président, vous êtes beau... (*Exclamations.*) Je ne veux pas en rajouter, mais je pense qu'on ne peut pas accepter les propos de M. Schnebli quand il dit que les dealers ne sont pas méchants, que ce n'est pas grave... Cela commence comme ça, la pourriture de la société. Je suis passé dans ce quartier samedi soir et j'ai vu les dealers dans les cours d'école. Ce n'est pas possible, il faut agir!

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs, je suis depuis deux mois en charge ad interim du poste occupé précédemment par M. Pierre Maudet, responsable notamment de la police municipale. Durant ces deux mois, je me suis plongé avec acharnement dans les dossiers extrêmement complexes que mon collègue m'a gentiment remis. Pour ma part, contrairement à d'autres, je trouve que, dès le moment où la liberté des citoyens, notamment celle de se déplacer, est entravée, il s'agit non pas de désigner l'autorité cantonale comme responsable de cette situation – quoique – mais de prendre nos responsabilités, les uns et les autres, à notre niveau, pour faire en sorte que la garantie fondamentale de la démocratie, c'est-à-dire la liberté et notamment la liberté de circulation, soit garantie. C'est dans ce sens-là que doit se définir notre action.

Il y a une quinzaine d'années, M^{me} Spoerri avait pris à bras-le-corps le problème de la répression par rapport au trafic de drogue. Qu'est-il advenu? M^{me} Spoerri est partie, le trafic de drogue est resté... Je le dis à l'intention de ceux qui pensent qu'on peut résoudre ces problèmes à coups de slogans. La drogue est un problème de société, qui existe non seulement aux Pâquis, mais aussi dans mon quartier, et y compris à Champel.

Avant de dire qu'il s'agit de trouver des solutions et de collaborer avec la police cantonale, j'aurais aimé vous présenter le projet mis en place juste après les Fêtes de Genève. C'est un programme qui prévoit des rondes effectuées par les travailleurs sociaux hors murs de ma collègue Esther Alder, de 22 h à minuit, puis par la police municipale, de minuit à 2 h du matin, et enfin par la police cantonale, cela notamment en Vieille-Ville. Je vous signale aussi que je me bats de manière acharnée pour récupérer tout ou partie de l'immeuble 12, rue des Alpes, qui est dans un triste état de décrépitude, en vue d'en faire un poste de police municipale près des écoles dont vous vous souciez, Monsieur Spuhler.

Mesdames et Messieurs, plutôt que de voter cette motion sur le siège, vous auriez tout intérêt à attendre que je vous présente le programme et la feuille de route que je me suis donnée, nonobstant les trois mois qui me restent. Je pense en effet, et le Conseil administratif avec moi, qu'il est de notre devoir de prendre des mesures à court, moyen et long termes. Cela fait trente ans, voire plus, que je suis confronté à ces problèmes de drogue, y compris du point de vue professionnel, puisque j'étais assistant social et que je m'occupais des jeunes. Tout trafic de drogue, en Suisse et en Europe, est aussi lié à des trafics d'armes, parce que les gens qui amènent de la drogue ici se font de la petite monnaie avec laquelle ils achètent des armes qu'ils envoient ailleurs. C'est un problème extrêmement complexe, un problème de société et un problème de trafic international.

A notre niveau, je pense que nous pouvons mettre en place un certain nombre de réseautages. Aux Pâquis, personne ne l'a dit ce soir, mais cela a été relevé par de nombreux habitants, il y a plus de 30 magasins dit «de dépannage». Or un journaliste, qui a investigué, s'est rendu compte que dans la plupart de ces magasins il y avait un trafic de devises lié à d'autres trafics en amont. Voilà, Mesdames et Messieurs! Si vous n'attendez pas l'ensemble des informations que j'ai à disposition aujourd'hui, nous n'arriverons pas à être efficaces dans la défense, tous ensemble, de nos libertés publiques et, en définitive, de la démocratie. Je vous remercie de votre attention.

M. Simon Brandt (LR). M. Pagani a dit, au début de son intervention, que, dès lors que la liberté de circuler était mise en danger, cela posait un problème. Or, que fait M. Pagani depuis des mois à la tête du département des constructions et de l'aménagement? Il bloque la circulation en ville... (*Protestations et applaudissements.*) Mais dès qu'il s'agit d'interdire un préau d'école aux dealers, là, il ressort les libertés fondamentales!

Je connaissais «Jacques le fataliste»: j'ai appris ce soir qu'il y avait «Rémy je baisse les bras...» Rémy: «C'est un problème global...» Rémy: «Je ne vais pas priver ces pauvres dealers de la liberté de se déplacer...» S'agissant de la pesée d'intérêts entre la sécurité des enfants et la liberté des dealers de se déplacer, on

violerait donc la Convention européenne des droits de l'homme? Et c'est vous, Monsieur Pagani, qui êtes en charge de la police municipale? Mais je rêve! Que l'élection du nouveau magistrat ait lieu au plus vite et mettons fin à cet interim qui a déjà bien trop duré!

Le président. Nous passons au vote sur l'urgence de la motion M-1014... Le vote nominal a été demandé, il en sera fait ainsi.

Mise aux voix à l'appel nominal, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1014 est acceptée par 62 oui contre 2 non (3 abstentions).

Ont voté oui (62):

M. Alexis Barbey (LR), M^{me} Marie Barbey (DC), M. Gary Bennaïm (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Thomas Bläsi (UDC), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet (LR), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (LR), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M. Julien Cart (Ve), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Yves de Matteis (Ve), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M^{me} Vera Figurek (EàG), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Adrien Genecand (LR), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Marie Gobits (S), M^{me} Sandra Golay (DC), M. Jean-Paul Guisan (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Christo Ivanov (UDC), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Guillaume Käser (Ve), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Denis Menoud (MCG), M^{me} Anne Moratti (Ve), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Pierre Rumo (EàG), M^{me} Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M^{me} Virginie Studemann (S), M. Vincent Subilia (LR), M^{me} Martine Sumi (S), M. Olivier Tauxe (UDC), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M. Pierre Vanek (EàG), M. Alberto Velasco (S), M. Alexandre Wisard (Ve), M. Christian Zaugg (EàG).

Ont voté non (2):

M. Pascal Holenweg (S), M. Tobias Schnebli (EàG).

Se sont abstenus (3):

M. Michel Amaudruz (UDC), M. Stefan Kristensen (S), M^{me} Annina Pfund (S).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (12):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M^{me} Olga Baranova (S), M. Olivier Baud (EàG), M. Luc Broch (S), M. Jean-François Caruso (MCG), M^{me} Maria Casares (HP), M. Sylvain Clavel (HP), M. Guy Dossan (LR), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M^{me} Salika Wenger (EàG).

Présidence:

M. Jean-Charles Rielle (S), président, n'a pas voté.

(Pendant le vote, des conseillers s'invectivent et M. Holenweg fait un geste déplacé.)

Le président. Cette motion sera traitée ultérieurement... Monsieur Holenweg, je ne vous donne pas la parole, nous étions en procédure de vote et je n'étais pas censé entendre ce qui se passait dans la salle. Nous continuons nos travaux... *(Protestations et chahut.)*

Mesdames et Messieurs, nous avons 166 points à traiter à l'ordre du jour et vous faites tout pour que les choses n'avancent pas. Maintenant, soit on peut travailler, soit je suspends la séance... *(Exclamations et brouhaha.)* Suspension de séance! Je demande au bureau et aux chefs de groupe de se rendre à la salle Nicolas-Bogueret.

(Séance suspendue de 21 h 30 à 22 h 10.)

Le président. La séance reprend. Le bureau et les chefs de groupe m'ont rapporté un certain nombre de paroles déplacées et de gestes inacceptables que je ne peux pas laisser passer. Une séance spéciale du bureau sera prévue où nous reviendrons sur ce qui s'est passé ce soir, afin de trouver des solutions et de renforcer les sanctions s'il le faut, puisque nous ne pouvons pas continuer comme cela. Après la magnifique sortie annuelle du Conseil municipal samedi, ce que nous venons de vivre ce soir est inacceptable. Le bureau en prend la mesure et se réunira à ce sujet.

Mesdames et Messieurs, nous avons naturellement décidé de poursuivre cette séance, puisque nous devons traiter l'initiative IN-4 d'ici à demain 4 septembre.

3. Rapport oral de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner l'initiative populaire municipale: «Créons des places d'apprentissage pour nos enfants» (IN-4 A)¹.

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous rappelle que, après le rapport du Conseil administratif et celui de la commission du règlement, nous nous sommes déjà prononcés sur la validité de l'initiative. Ce soir, nous nous prononcerons sur le refus ou le renvoi de l'initiative au Conseil administratif, afin qu'il la concrétise. Je passe la parole à la rapporteuse M^{me} Mireille Luiset, pour son rapport oral.

M^{me} Mireille Luiset, rapporteuse (MCG). Merci, Monsieur le président. La commission de la cohésion sociale et de la jeunesse s'est réunie à huit reprises sur le sujet. Beaucoup de personnes ont été auditionnées, dont M^{me} Salerno, ainsi que l'Union industrielle genevoise.

Je serai assez brève vu l'heure tardive. Je crois que tout le monde connaît le sujet. Il s'avère principalement qu'il n'y a pas réellement de manque de places d'apprentissage, mais que c'est une question d'offres et de demandes différentes. Les jeunes ne s'intéressent pas nécessairement aux corps de métier où des places sont libres. Cette initiative est intéressante, notamment parce qu'elle donne une piste de travail pour motiver ou remobiliser les jeunes en faveur des corps de métier dont ils se sont un peu détournés. Réellement, je pense que l'exécutif doit prendre cette initiative en charge et travailler sur les possibilités de développer des stimulants vis-à-vis des jeunes, afin d'éviter des situations comme elles existent en Espagne ou ailleurs, où les jeunes se dirigent exclusivement vers certains secteurs, malheureusement toujours les mêmes, et où cela donne des chômeurs surqualifiés.

Cette initiative est un fil conducteur intéressant à suivre. Ce qui est ressorti de toutes les auditions, c'est qu'il y a un problème non pas au niveau du nombre de places d'apprentissage, mais au niveau de la différence entre les offres et les demandes. Les conclusions de la commission sont donc de renvoyer l'initiative au Conseil administratif. Voilà, je crois qu'on ne peut pas en dire beaucoup plus sans devenir lourd...

M. Grégoire Carasso (S). Je remercie M^{me} Luiset pour sa légèreté... Elle vient de nous dire qu'elle n'a pas voulu que son rapport soit lourd et, effective-

¹ «Mémorial 169^e année»: Rapport de la commission du règlement, 2778. «Mémorial 170^e année»: Motion d'ordonnancement, 798.

ment, elle a été à l'essentiel, je voulais le souligner. Cela dit, Monsieur le président, j'ai une requête liminaire. Puisque nous travaillons ce soir un peu dans l'urgence – mais nous y sommes habitués – est-il possible de demander à la rapporteuse qu'elle nous envoie, le moment venu, un rapport écrit? Je pense qu'il est important d'avoir un rapport écrit sur cette initiative et la thématique plus large de l'apprentissage des jeunes, au vu de la qualité des travaux qui ont été menés en commission.

En introduction, je voudrais maintenant revenir sur cette initiative municipale lancée l'année dernière par les socialistes en Ville de Genève, mais aussi par les socialistes dans d'autres communes suburbaines, notamment à Meyrin, où elle a déjà été discutée au sein du Conseil municipal, et à Onex. Je cite ces deux communes en raison de leur importance et des difficultés qu'elles connaissent, comme la Ville de Genève, par rapport à la situation des jeunes et au chômage.

Vous n'êtes pas sans savoir que, alors que le chômage augmente en Suisse, la couche de la population la plus concernée est évidemment celles des jeunes. M^{me} Luiset nous disait tout à l'heure qu'il n'y avait pas de problème de places d'apprentissage à Genève – je comprends ainsi son intervention – et c'est là, sans doute, rendre hommage au travail de grande qualité qui est entrepris, au sein du Département de l'instruction publique, par l'Office de la formation professionnelle. Oui, c'est vrai, Genève revient de très loin en matière d'apprentissage et des progrès significatifs ont été accomplis en la matière. Je pense qu'il est légitime, en termes d'honnêteté intellectuelle, de le souligner ce soir.

Cela étant dit, il ne faut pas perdre de vue la réalité. A Genève, il y a environ 9% d'entreprises formatrices, alors que la moyenne dans les cantons en Suisse est de 18%. C'est une des réalités qui explique pourquoi tant de jeunes à Genève se retrouvent dans des situations extraordinairement difficiles en termes d'orientation et de formation à la fin du cycle obligatoire. Faute d'avoir les qualifications requises ou sans perspective de pouvoir travailler dans une entreprise à portée de main, les jeunes se retrouvent en rupture de formation. Vu que nous avons en moyenne deux fois moins d'entreprises formatrices que dans le reste de la Suisse, vous comprendrez pourquoi à peine un quart des jeunes à Genève s'orientent vers l'apprentissage, alors qu'ils sont 66% en Suisse alémanique. J'en terminerai avec ces réalités statistiques du marché du travail en Suisse et à Genève en disant que c'est la raison principale du taux de chômage des jeunes dramatiquement élevé à Genève, plus que dans tous les autres cantons suisses.

Tout le monde a ou connaît dans son entourage des enfants qui ne trouvent pas de place d'apprentissage. C'est en partant de ce constat et de cette difficulté que les socialistes ont lancé cette initiative l'année dernière, initiative qui a recueilli, malgré la neige et le froid de l'hiver 2010-2011, quelque 5000 signatures dans les délais requis. Nous avons pu constater à quel point – je crois que cela s'est reflété

aussi dans les travaux de la commission – les Genevoises et les Genevois sont sensibles à ce problème de la formation et de l'emploi pour les jeunes.

Je voudrais encore ajouter que, parmi les préoccupations des initiants, il y a la volonté de soutenir concrètement et simplement les entreprises locales qui forment des jeunes. D'abord, les 9% qui s'engagent depuis longtemps dans la formation professionnelle, puis celles qui, à la faveur d'une politique publique audacieuse, pourront le faire demain. Une des motivations fondamentales de cette initiative est vraiment de soutenir l'économie réelle et les entreprises formatrices.

Le canton de Vaud, dans l'ancienne législature à double majorité de droite, a débloqué pas moins de 5 millions de francs pour la seule année 2012, afin de mettre en place cette politique publique de soutien direct aux entreprises du canton de Vaud actives en matière de formation professionnelle. Il ne s'agit donc pas là d'une «Genferei», puisque, après Genève, le canton qui connaît le plus de difficultés en matière d'apprentissage est bien le canton de Vaud.

J'en profite pour souligner que nous avons tous vu des gros titres de journaux disant qu'en Suisse le problème de l'apprentissage était le manque d'apprentis. C'est le reflet de la réalité dans toute la Suisse, hormis Genève et – c'est peut-être les effets de cette politique publique à laquelle je faisais référence à l'instant – hormis le canton de Vaud.

Voilà, Mesdames et Messieurs, les tenants et les aboutissants de cette initiative. Je serais incomplet si je ne précisais pas ici un dernier volet dans le registre des intentions socialistes, qui est celui de l'emploi et de sa juste rémunération. Les salaires des apprentis, dans certaines branches, sont corrects, car ils se calquent sur des montants fixés dans des conventions collectives. Dans d'autres, ce n'est pas le cas, et les conditions salariales et de travail sont beaucoup plus précaires. Or vous imaginez bien que les initiants socialistes ne souhaitent pas que l'argent public serve à soutenir des entreprises qui ne respecteraient pas des critères sociaux en matière de rémunération et de conditions de travail des apprentis.

Voilà, Mesdames et Messieurs, j'en ai terminé pour cette introduction et je vous remercie de l'accueil favorable que vous réserverez à cette initiative socialiste.

M^{me} Brigitte Studer (EaG). Chers collègues, Ensemble à gauche soutient l'initiative IN-4 «Créons des places d'apprentissage». Les nombreuses auditions nous ont montré, d'une part, l'importance de l'apprentissage dual qui existe en Suisse. D'autre part, nous avons pu voir les difficultés rencontrées, mais aussi les différentes pistes possibles pour améliorer la situation.

S'il est vrai que cette année, comme l'année passée, le nombre d'apprentissages a pu être maintenu, voire développé, ce n'est pas un état de fait naturel: c'est vraiment la conséquence de l'engagement de tous les partenaires, l'aboutissement d'un réel travail, que cette initiative permet de soutenir. Dans un moment de crise, il est particulièrement important de maintenir l'offre d'apprentissage. Toutes sortes d'institutions et de partenaires agissent par rapport aux jeunes, et nous avons pu découvrir tout le travail qui a été fait, qui est fait et qui est absolument essentiel, auprès des entreprises. Car des places d'apprentissage, cela se crée, se soutient, s'accompagne.

En l'occurrence, l'initiative met l'accent sur un soutien financier et administratif et au niveau de l'encadrement des jeunes. En effet, le travail à ces deux niveaux est devenu beaucoup plus exigeant ces dernières années. Les ordonnances fédérales par rapport aux apprentissages sont extrêmement exigeantes et, pour les jeunes, un certificat fédéral de capacité (CFC), aujourd'hui, demande plus de capacités et de compétences que ce n'était le cas auparavant. Les conditions sont donc devenues aussi plus exigeantes pour les formateurs des apprentis ou pour ceux qui assurent le travail administratif.

En commission, nous avons pu découvrir différentes formes de soutien aux entreprises, qui permettent que telle entreprise se lance dans l'accueil d'un apprenti. Quand il y a une difficulté avec un apprenti – c'est une réalité, cela arrive – le fait d'avoir un interlocuteur, le fait d'avoir un soutien permet aux entreprises – ou aux équipes s'il s'agit de l'Etat ou de la municipalité – de rester favorables à l'accueil d'un nouvel apprenti, c'est-à-dire qu'elles ne ferment pas la porte après une expérience difficile.

Nous avons pu voir que tous les différents partenaires – syndicats, Etat et entreprises – soutiennent une telle initiative et souhaitent un soutien par rapport aux apprentissages. Il nous semble donc important de créer les conditions pour que l'apprentissage dual puisse continuer à exister, même si le contexte économique, chez nous et autour de nous, devient plus difficile.

M^{me} Marie Barbey (DC). Cette initiative a des intentions louables. En effet, qui pourrait s'opposer à la création de places d'apprentissage? Mais, du point de vue du Parti démocrate-chrétien, cette initiative rate sa cible, parce qu'elle propose des remèdes inappropriés à un problème qui est réel, comme l'a relevé M. Carasso. Tous les acteurs de l'économie qui sont venus devant la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse l'ont relevé – les milieux patronaux, les petites et moyennes entreprises (PME), mais aussi les syndicats, l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) ou encore Interface Entreprises – le véritable frein à la création de places d'apprentissage n'est

pas le coût d'un apprenti, mais le temps en termes d'encadrement et de démarches administratives que cela prend, notamment pour les petites entreprises.

Comme le souhaite cette initiative, nous voulons bien que la Ville – M^{me} Salerno, M. Pagani – subventionne les multinationales qui engageraient des apprentis. A titre personnel, je n'y verrais aucun inconvénient, mais je ne pense pas que cela aurait un fort impact. Je crois qu'il serait plus utile que la Ville, plutôt que de subventionner les entreprises, aille sur le terrain, rencontre les PME et leur apporte un soutien, par exemple, administratif, puisque la vraie valeur ajoutée de la Ville et, d'une manière générale, des communes est la capacité d'être sur le terrain et d'être proche des gens; c'est la capacité de proximité.

Même si les solutions préconisées par cette initiative ne nous emballent pas, néanmoins, le Parti démocrate-chrétien ne souhaite pas la refuser, car nous enverrions un mauvais signal aux entreprises et à la création de places d'apprentissage. Oui, le Parti démocrate-chrétien est convaincu que nous devons soutenir les entreprises de la ville de Genève; oui, le Parti démocrate-chrétien est convaincu que nous devons créer davantage de places d'apprentissage. Cela étant, nous ne souhaitons pas non plus accepter telle quelle cette initiative puisque, comme je l'ai dit, elle a des défauts. Nous vous proposons donc de vous abstenir, en tout cas c'est ce que nous ferons, de sorte que cette initiative soit renvoyée au Conseil administratif et que celui-ci puisse travailler sur d'autres pistes pour favoriser la création de places d'apprentissage. Je pense à un soutien administratif aux petites PME, je pense aussi aux conditions-cadres, à la fiscalité, etc., puisque ces mots ne doivent pas être tabous en Ville de Genève.

M^{me} Sophie Courvoisier (LR). L'excitation dans cette salle est un peu retombée... Cela fait du bien de pouvoir se remettre au travail!

Le titre de l'initiative est «Créons des places d'apprentissage pour nos enfants» et, dans ce sens-là, le Parti libéral-radical est favorable à cette initiative. Toutefois, comme l'a dit ma préopinante, après les nombreuses auditions que nous avons faites, nous avons constaté qu'énormément d'acteurs sont déjà actifs. Les problèmes qui ont été relevés sont effectivement le soutien nécessaire aux entreprises, le soutien dans le travail administratif et dans la formation des personnes qui encadrent ces apprentis.

En particulier, nous avons été très impressionnés par le travail que fait Interface Entreprises, qui est vraiment sur le terrain et qui fait tout pour encadrer et aider les entreprises à accueillir ces jeunes et à faire face aux difficultés liées à l'emploi des jeunes.

Ce soir, comme le Parti démocrate-chrétien, le Parti libéral-radical s'abstiendra de sorte que cette initiative soit renvoyée au Conseil administratif, et nous

attendons avec plaisir les mesures qui seront prises par ce dernier. Pour information, nous menons d'autres travaux sur ce sujet au sein de la commission et nous aurons le temps d'avoir des débats nourris sur les projets qui en ressortiront.

M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S). En tant que nouvelle présidente de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, je remercie M^{me} Luiset d'avoir accepté de rendre compte très brièvement des travaux de la commission. Pour rassurer les personnes qui se sont exprimées tout à l'heure, dont mon collègue M. Grégoire Carasso, M^{me} Luiset remettra un rapport écrit pour le *Mémoire* qui pourra être consulté. (*N.d.l.r.: Le rapport écrit n'a pas été rendu.*)

Comme l'a dit M^{me} Courvoisier, en commission de la cohésion sociale et de la jeunesse nous traitons du projet de délibération PRD-4. Dans un premier temps, nous avons lié l'ensemble de ces auditions. Il reste donc encore un rapport à rendre, la rapporteuse étant M^{me} Silvia Machado. Je pense qu'entre ces deux rapports il y aura matière à enrichir les réflexions du Conseil administratif, car les auditions ont été très nombreuses, sous la présidence de M^{me} Chappuis. Toutes ces auditions permettront d'enrichir les débats et n'auront pas été inutiles.

Je vous invite à prendre connaissance du rapport de M^{me} Luiset, en la remerciant d'avoir accepté de l'évoquer brièvement ce soir afin que nous puissions voter l'initiative.

M. Thomas Bläsi (UDC). Chers collègues, au sujet des apprentissages, j'aimerais souligner le rôle des associations professionnelles qui, pour certaines, mettent en place, elles-mêmes et à leurs frais, leur propre système d'apprentissage pour former leur futur personnel. Être maître d'apprentissage, c'est à la fois être professeur, apprendre une discipline d'entreprise et, pour ne pas utiliser un terme paternaliste, je dirais que ce sont des *coaches* dans de nombreux domaines.

S'agissant de cette initiative, elle va dans le bon sens et l'Union démocratique du centre pourra la soutenir. Toutefois, nous aimerions préciser un certain nombre de choses. D'abord, effectivement, 9% d'entreprises pratiquent la formation professionnelle et c'est insatisfaisant. Nous devons donc, d'une manière ou d'une autre, arriver à élargir ce pourcentage, même si on n'arrivera peut-être pas à ce résultat par les solutions proposées par le Parti socialiste.

Sans remettre forcément en cause les compétences de l'élève, je dirai qu'un élève qui s'est effondré au collège n'était peut-être pas prêt pour un système scolaire classique. Ainsi, on trouve un très grand nombre d'apprentis qui s'épanouissent en apprentissage et qui prennent leur envol à ce moment-là. Notre sys-

tème éducatif a d'ailleurs un avantage, c'est qu'il nivèle les différences sociales en permettant aux jeunes, après un apprentissage, de réintégrer des voies classiques.

Notre collègue, M. Carasso, a évoqué le salaire des apprentis. Je ne sais pas quel est le salaire des apprentis dans toutes les branches, mais dans la mienne, en première année, l'apprenti touche 650 francs, en deuxième année 850 francs, en troisième année 1200 francs. Certes, pour beaucoup de gens, cela peut sembler insuffisant, mais il faut prendre en compte plusieurs choses. La première, c'est que souvent ces apprentis sont dans de petites entreprises qui n'ont pas forcément des moyens extensibles. Deuxièmement, ce personnel est à la fois en milieu professionnel et en milieu scolaire; cela veut dire que le temps de présence efficace en entreprise est d'environ 50%. Evidemment, au niveau de la première année, l'apprenti demande plus d'efforts de la part de l'entreprise et c'est en deuxième et en troisième année que l'entreprise recueille les fruits de son travail.

Voilà pourquoi ces salaires, qui peuvent paraître bas, me semblent relativement adaptés à des jeunes qui, par ailleurs, doivent également apprendre la gestion de leur argent, et cela fait aussi partie du travail du maître d'apprentissage. A 16, 17 ou 18 ans, gérer son argent n'est pas inné. Pour faire un parallèle avec la conduite, je dirai que, si on veut offrir une voiture à son enfant, on choisira une voiture d'occasion et non pas une Ferrari. Dans ce sens, je ne pense pas que des salaires trop importants iraient dans le bon sens.

Le système d'apprentissage dual est un système intimement lié à notre pays. Dans des pays comme la France, presque 96% d'une classe d'âge est amenée au baccalauréat, soit au travers d'un bac professionnel, soit au travers d'un bac classique. Le souci que nous avons, c'est que les certificats fédéraux de capacité s'exportent mal. Dans notre pays, nous les connaissons bien, parce qu'ils sont très spécifiques à la Suisse, mais les titulaires d'un CFC auront de grandes difficultés à faire valoir ailleurs les caractéristiques de leur métier qui, pour la plupart, n'existent pas dans les autres pays. A l'exportation, nous devons donc créer des conditions de travail et des conditions d'emploi qui soient favorables pour nos apprentis. C'est absolument vital.

M^{me} Mireille Luiset (MCG). J'ai été un peu paresseuse, mais je connais bien mes collègues de la commission: je savais qu'ils allaient évoquer le rapport soigneusement dans ses grandes lignes...

En commission, l'obstacle qui est ressorti principalement et qui a été relevé par l'Union des associations patronales genevoises (UAPG) – qui s'occupent de la majorité des apprentis à Genève – c'est le fait que trop d'intervenants, trop d'interlocuteurs pouvaient compliquer les choses. D'autre part, il y a quand

même une dichotomie entre les demandes, les aspirations des jeunes, et l'économie réelle, donc les possibilités de placer ces jeunes à la sortie de l'apprentissage. C'est aussi un point important à relever. Oui, il faut créer des places, mais on ne peut pas en créer seulement en fonction des demandes des jeunes, parce qu'il y aura un déséquilibre. Le facteur temps est aussi un obstacle important, surtout chez les petits artisans.

C'est donc une initiative pleine de bons sentiments, à manier avec délicatesse, et je pense que l'exécutif fera un bon travail là-dessus. Il faut créer des places d'apprentissage, certes, mais pas n'importe comment et sans trop compliquer la bureaucratie qui est déjà lourde, surtout sur le plan fédéral. Cette lourdeur administrative et cette complexité pour les entreprises formatrices sont quand même des points qui nous ont été signalés à chaque audition.

Pour finir, je dirai que le rapport sera livré au complet dans les jours qui viennent. Le temps était un peu limité, et ce soir il faut voter cette initiative et la transmettre à l'exécutif.

M^{me} Anne Moratti (Ve). Sauf erreur, dix séances de commission ont eu lieu sur ce sujet, sur l'initiative 4 et le projet de délibération PRD-4, et beaucoup de choses sont sorties de ces séances. On nous a dit notamment que des mesures financières seules ne seraient pas utiles, mais – et là je ne rejoins pas le Parti démocrate-chrétien – cela ne veut pas dire qu'elles ne sont pas nécessaires. Aujourd'hui, nous savons que le temps, c'est de l'argent. Or si un employeur prend du temps pour former et encadrer un jeune, ce temps-là, il ne l'a pas pour travailler. Un coup de pouce financier pour apprendre à former des apprentis peut motiver des employeurs à faire cet effort. Puis, en règle générale, quand un employeur a commencé à faire cet effort, nous savons qu'il ne lâche pas, qu'il continue, car c'est intéressant de former des jeunes.

Cela peut d'ailleurs aussi apporter un retour sur investissement à une entreprise, pas seulement au niveau financier, mais également au niveau des expériences et de la motivation dans une équipe. Si les employeurs ou les jeunes font parfois de mauvaises expériences, en général ce sont de bonnes expériences.

Nous, les Verts, nous soutiendrons cette initiative et nous espérons, puisqu'elle sera envoyée au Conseil administratif, que celui-ci ne se limitera pas à des aides financières, mais qu'il étudiera aussi les autres pistes qui ont été proposées par les personnes auditionnées lors des séances de commission.

M. Grégoire Carasso (S). Par rapport à des objectifs politiques qui peuvent sembler convergents et aux moyens pour les atteindre, je trouve que les inter-

ventions du Parti démocrate-chrétien et du Parti libéral-radical – qui nous offrirent une douce abstention ce soir – sont emblématiques. En effet, pour soutenir les 9% des entreprises qui offrent des places d'apprentissage, la réponse du Parti démocrate-chrétien et du Parti libéral-radical, tel Pavlov, est la baisse d'impôts qui – je reprends leurs termes – ne devrait pas être taboue en Ville de Genève.

Nous parlons ici d'une politique publique pour soutenir la création de places d'apprentissage et pour lutter contre le chômage des jeunes, et la solution des Partis démocrate-chrétien et libéral-radical, c'est de baisser les impôts! En l'occurrence, il n'y a que 9% d'entreprises formatrices et collecter l'impôt permet précisément d'avoir un levier sur cette réalité. C'est cette position que nous défendons à travers notre initiative. Mesdames et Messieurs, si vous ne souhaitez pas qu'on investisse des moyens pour mener cette politique publique en faveur des jeunes et de l'apprentissage, il faut voter non à l'initiative, puisqu'elle demande la création d'un fonds municipal et que, dans ce fonds, on ne va pas y mettre des fleurs mais de l'argent!

L'objectif minimum du Parti socialiste en la matière est un fonds qui soit doté de 5 millions de francs. Or, pour mener une politique publique et avoir un impact sur la réalité, l'impôt est nécessaire. C'est là une différence fondamentale entre nos points de vue. Je trouvais le cas suffisamment emblématique pour le souligner ce soir.

M. Michel Amaudruz (UDC). De la synthèse des travaux menés en commission, j'ai retenu ceci, que je veux mettre en exergue: il n'y a pas insuffisance d'offres de places d'apprentissage, au contraire, il y a un trop-plein. Par rapport à la préoccupation de M. Carasso, les jeunes ne souffrent pas du spectre du chômage, mais plutôt d'une difficulté d'orientation. C'est là que l'accent doit être mis, afin qu'ils ne se trompent pas au moment où ils se destinent à une carrière professionnelle hors du cadre universitaire.

Du côté des entreprises, il faut faire une distinction. Dans les moyennes et les grandes entreprises, la prise en charge d'apprentis ne pose pas de grands problèmes. Pour elles, c'est parfois, dirons-nous, une encouble, mais elles sont prêtes à offrir cette formation, elles en ont les moyens. En revanche, sur un plan administratif, c'est plus difficile pour les artisans, pour les garagistes, pour ceux qui travaillent le bois... C'est dans ce type de métiers que les employeurs rencontrent des difficultés, parce qu'ils sont plus habitués à manier le marteau qu'à remplir des papiers. C'est d'ailleurs sur ces employeurs que les responsables de l'Office de la formation professionnelle ont mis l'accent. Paradoxalement et aussi surprenant que cela puisse paraître, ce sont ces petits entrepreneurs qui doivent être soutenus plus que les jeunes.

En relation avec le financement, j'ai aussi retenu les propos tenus en commission. Paradoxalement – en entendant cela, on croit tomber des nues – il n'y a pas un problème financier à la base. Les organismes compétents pour la formation des apprentis ne recherchent pas de l'argent: ils souhaitent prêter leur assistance aux entrepreneurs et être accueillis. Car c'est là une autre difficulté que rencontrent ces services professionnels: quand ils vont chez un boulanger, un carrossier ou un ébéniste pour proposer des places d'apprentissage, ils ont l'impression qu'ils perturbent leur travail.

Cela dit, l'initiative suit un but parfaitement louable et il convient, à mon avis, de la soutenir, avec les réserves que j'ai évoquées, c'est-à-dire en mettant l'accent là où il doit être mis.

M. Rémy Burri (LR). Monsieur le président, vous transmettez à mon préopinant, M. Carasso, que le Parti libéral-radical a bien compris sa petite leçon de morale concernant les impôts. Pour sa part, le Parti libéral-radical a déjà prouvé à plusieurs reprises qu'il tenait à développer les places d'apprentissage – ce n'est plus à démontrer – et si nous nous abstenons sur cette initiative, avec nos cousins démocrates-chrétiens, c'est principalement parce que nous la trouvons cocasse. Cette initiative est cocasse précisément parce qu'elle provient des bancs de la gauche. C'est une initiative socialiste, on l'a assez dit ce soir. Or les socialistes et la gauche en général, en tout cas en Ville de Genève, ont toutes les cartes en main pour développer les places d'apprentissage, et pourtant la Ville de Genève est à la traîne en termes d'engagement d'apprentis depuis quelques années.

Au niveau du Canton, vous me direz que la gauche est minoritaire. Tant mieux, pourvu que cela dure... Néanmoins, il me semble que M. Charles Beer, socialiste et chargé du Département de l'instruction publique, de la culture et du sport, a également son mot à dire en termes d'apprentissage dans ce canton.

Voilà pourquoi notre soutien à cette initiative passe par l'abstention. Nous nous réjouissons de voir la proposition du Conseil administratif sur cet objet.

M^{me} Marie Barbey (DC). Je regrette que M. Carasso cherche aujourd'hui à politiser ce débat, alors que les débats en commission ont été très constructifs. Je constate qu'il n'a pas suivi les débats en commission, mais que, manifestement, il sait ce que veulent les entreprises à la place des entreprises... Très bien!

Toutes les personnes qui sont venues en commission de la cohésion sociale et de la jeunesse nous l'ont dit, les entreprises ont besoin non pas d'un soutien financier – on raterait la cible – mais d'un soutien administratif, puisque former

un apprenti aujourd'hui, c'est beaucoup de paperasserie. La solution que préconise le Parti démocrate-chrétien, c'est avant tout un soutien administratif aux petites entreprises et la réduction de la bureaucratie. A l'avenir, j'apprécierais que M. Carasso ne biaise pas les propos des uns et des autres pour les adapter à sa propre conception.

M. Thomas Bläsi (UDC). Chers collègues, je voudrais réagir par rapport à ce que vient de dire ma collègue M^{me} Barbey. Je suis désolé, les petites entreprises ont aussi besoin d'être aidées financièrement pour leurs apprentis de première année. Une aide pour des apprentis de deuxième ou troisième année n'aurait pas de sens, parce que ces apprentis sont rentables pour l'entreprise. En revanche, en première année, ils sont un coût, ils ralentissent la capacité de travail... Si une entreprise a besoin d'être aidée, c'est donc durant la première année d'apprentissage.

M. Grégoire Carasso (S). Juste quelques mots, d'abord pour dire que je m'inscris dans la droite ligne des propos de mon préopinant de l'Union démocratique du centre.

Ensuite, est-ce que le Parti démocrate-chrétien aimerait qu'on envoie des fonctionnaires pour soutenir les entreprises qui créent des places d'apprentissage, pour les aider dans la paperasse? Non! La paperasse fédérale et cantonale en matière d'apprentissage prend du temps, certes, les contraintes pour les formateurs sont très lourdes. Cela dit, j'ai eu le plaisir de lire tous les procès-verbaux des séances de la commission – qui a mené des travaux remarquables – et je pense que, au lieu d'envoyer des fonctionnaires, le soutien financier est une mesure simple et efficace pour que cette paperasse soit un fardeau le moins lourd possible pour les entreprises, notamment pour les petites et moyennes entreprises. Vu le temps consacré à cette paperasse, vu que le temps, c'est de l'argent, cette mesure financière permettra de mettre en place une politique publique simple et efficace; elle est le meilleur moyen pour atteindre l'objectif, à l'image de ce qui s'est fait dans le canton de Vaud et dans d'autres communes.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je ne comptais pas intervenir dans ce débat, puisque je suis directeur à la direction générale de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC), et que je n'ai pas l'habitude d'intervenir sur des sujets qui touchent mon activité professionnelle. Mais, là, je suis quand même obligé de rectifier ce qu'a dit M. Carasso.

L'analyse que nous, les professionnels, faisons, c'est que les entreprises souffrent de cette paperasse fédérale. Nous avons mis en place des mesures de soutien pour les petites entreprises, et également pour les grandes, qui ont besoin d'être aidées en ce qui concerne la paperasse, le choix des apprentis parfois et le coaching. C'est là une activité vraiment très appréciée des entreprises.

Le financement des apprentis de première année est une autre affaire. Chacun a sa vision politique à cet égard, et je laisse volontiers les groupes adopter la leur.

J'aimerais rappeler aussi que les entreprises qui font l'effort de former un jeune en récoltent ensuite les fruits, puisqu'il y a une certaine rentabilité, qui est prouvée, des apprentis après la deuxième année, voire la troisième année, tout dépend des branches d'activité.

Voilà, il me semblait nécessaire de corriger un peu l'appréciation de M. Carasso, qui a peut-être lu les procès-verbaux, mais qui ne siégeait pas, comme moi, en commission. Lors des auditions, les témoignages des uns et des autres corroboraient la réalité que nous vivons à l'OFPC. Enfin, j'ai été heureux d'entendre la bonne appréciation qu'on faisait d'Interface Entreprises, un service qui m'est particulièrement cher.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Chers collègues, mon groupe me prie de demander le vote nominal.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, par le biais de cette initiative et d'autres propositions – je pense notamment au projet de délibération PRD-4 déposé par le Mouvement citoyens genevois, qui est encore à l'étude et qui s'intitule «Cinq cents emplois aidés pour les jeunes» – vous avez, les uns et les autres, indépendamment de votre bord politique, montré l'importance de plancher sur l'enjeu politique qu'est celui de l'insertion, du premier emploi, de l'aide aux jeunes, du développement des places d'apprentissage et du soutien aux entreprises. Celles-ci n'ont peut-être pas toutes besoin d'être aidées, mais, comme M. Bläsi en a témoigné, certaines ont besoin d'un soutien des pouvoirs publics, qu'ils soient cantonaux ou communaux.

Le Conseil administratif accueille cette initiative avec plaisir et avec le souci d'y répondre rapidement. J'entends la proposition qui émane des rangs du Parti démocrate-chrétien, qui demande au Conseil administratif d'écouter, de tisser des liens, voire un peu plus de liens avec les milieux des entreprises, aussi divers soient-ils. Nous le faisons tout au long de l'année, mais nous saisisons cette occasion pour les écouter et pour voir si, au-delà des propositions de la commission – il me faudra me plonger dans les procès-verbaux – il y a d'autres voies

à explorer. S'il y en a, nous le ferons et nous inclurons sans doute dans notre réflexion le projet déposé par le Mouvement citoyens genevois, encore en commission.

L'apprentissage est un enjeu fondamental pour les jeunes aujourd'hui, mais aussi pour les générations futures, et il s'agit de prolonger une politique publique qui a été balbutiante du côté de la Ville. Monsieur Burri, vous disiez que la Ville n'est pas exemplaire et qu'elle devrait faire mieux. Vous avez raison: on peut toujours faire mieux et on doit faire mieux. Mais j'aimerais quand même relever qu'avec mes collègues, depuis 2007, nous avons doublé le nombre d'apprentis en Ville de Genève. En 2007, nous en avions exactement 46; en 2011, date du dépôt de cette initiative, nous en comptons 73. Vous voyez que, même s'il y a encore du chemin à parcourir, mes collègues et moi-même avons avancé.

Je voudrais ici remercier un ancien conseiller municipal qui, avec d'autres, a souvent posé le projet politique d'une Ville plus à la page, d'une Ville entreprise formatrice, je pense évidemment à votre ancien collègue Roman Juon. Ce n'est pas là l'hommage d'une socialiste à un socialiste, mais l'hommage du Conseil administratif à quelqu'un qui était un maître d'apprentissage et qui a formé des apprentis toute sa vie. Il savait ce que cela voulait dire et il regrettait que la Ville ne remplisse pas ses obligations en la matière et ne réponde pas aux défis que nous pose la jeunesse.

Je voudrais aussi remercier les nombreux collaborateurs et collaboratrices de la Ville qui, aujourd'hui, encadrent des jeunes, par le biais de l'apprentissage, mais également, même si c'est moins contraignant, via le stage, le job d'été, le premier emploi. Car, s'il est vrai qu'on peut faire mieux, on fait déjà beaucoup. C'est pourquoi il faut remercier celles et ceux qui prennent sur leur temps pour accompagner les jeunes, parce que l'apprentissage, Mesdames et Messieurs, en dehors de la volonté politique des uns et des autres, c'est aussi un engagement personnel fort, grand, sur la durée, de celles et ceux qui acceptent de relever le défi et de prendre un apprenti, dans des conditions souvent difficiles.

Transmettre un savoir, une pratique, c'est aussi donner un horizon, créer un vrai compagnonnage, faire ensemble un bout du chemin de la vie. En Ville de Genève, nous avons la chance d'avoir des hommes et des femmes, des collaborateurs et des collaboratrices, qui sont d'accord de relever ce défi, en plus de toutes les tâches que nous, employeur, leur demandons, et de tous les renseignements, informations supplémentaires et autres notices que vous, conseillères et conseillers municipaux, leur demandez.

En conclusion, je peux dire que non seulement nous accueillons favorablement cette initiative, mais que nous serons aussi très attentifs à ce que vous puissiez avoir un débat sur le fond. Je souhaite d'ailleurs que les conclusions de la commission au sujet du texte déposé par le Mouvement citoyens genevois nous

Initiative: créons des places d'apprentissage pour nos enfants

parviennent assez rapidement. En effet, les hommes et les femmes qui nous élisent et, au-delà de leurs voix, les jeunes qui attendent que nous prenions cette problématique à bras-le-corps veulent des résultats concrets. J'espère donc que, sur le fond, il y aura moins d'abstentions et un plus grand ralliement.

Mise aux voix à l'appel nominal, l'initiative est acceptée sans opposition (47 oui et 21 abstentions).

L'initiative est renvoyée au Conseil administratif, qui est chargé de présenter un projet de délibération conforme dans un délai de trois mois.

Ont voté oui (47):

M. Olivier Baud (EàG), M. Eric Bertinat (UDC), M. Thomas Bläsi (UDC), M. Luc Broch (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M. Julien Cart (Ve), M. Jean-François Caruso (MCG), M. Yves de Matteis (Ve), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M^{me} Vera Figurek (EàG), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Marie Gobits (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Christo Ivanov (UDC), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M. Stefan Kristensen (S), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M^{me} Silvia Machado (S), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Denis Menoud (MCG), M^{me} Anne Moratti (Ve), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Pierre Rumo (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. Pierre Vanek (EàG), M. Alberto Velasco (S), M^{me} Salika Wenger (EàG), M. Alexandre Wisard (Ve), M. Christian Zaugg (EàG).

Se sont abstenus (21):

M. Alexis Barbey (LR), M^{me} Marie Barbey (DC), M. Gary Bennaïm (LR), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet (LR), M. Rémy Burri (LR), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Adrien Genecand (LR), M^{me} Sandra Golay (DC), M. Jean-Paul Guisan (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Robert Pattaroni (DC), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M^{me} Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Vincent Subilia (LR).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (11):

M. Michel Amaudruz (UDC), M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M^{me} Olga Baranova (S), M^{me} Maria Casares (HP), M. Sylvain Clavel (HP), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (LR), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Guillaume Käser (Ve), M. Olivier Tauxe (UDC), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve).

Présidence:

M. Jean-Charles Rielle (S), président, n'a pas voté.

4. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

5. Interpellations.

Néant.

6. Questions écrites.

Néant.

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous remercie pour cette deuxième partie de soirée qui s'est déroulée dans de meilleures conditions. Je vous souhaite un bon retour chez vous et une bonne nuit réparatrice.

Séance levée à 23 h 5.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	850
2. Communications du bureau du Conseil municipal	850
3. Rapport oral de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner l'initiative populaire municipale: «Créons des places d'apprentissage pour nos enfants» (IN-4 A)	868
4. Propositions des conseillers municipaux	882
5. Interpellations	882
6. Questions écrites	882

La mémorialiste:
Marguerite Conus